

Séance du Conseil municipal du 15 octobre 2018

PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	Y. Cogne, président P.-Y. Christen, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, S. Moget, D. Perron, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale P. Hess, comptable
Excusés :	C. Curchod, J. Loeffel et P.-A. Pignat
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

Le président ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018 est approuvé par 9 voix et 2 abstentions (absents à la séance).

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Aucune communication

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Mme Bolle de Paoli indique que le repas des aînés aura lieu le 17 novembre 2018 sur le thème des 100 ans de Monsieur Aufranc, qu'il faudra porter une tenue colorée et que des personnes seront nécessaires pour mettre en place les tables à 10h00.

Suite au tsunami en Indonésie, la Mairie a reçu une demande de soutien financier. Il faudra voir si le Conseil municipal souhaite faire un don.

Mme Bolle de Paoli signale que la population d'Aire-la-Ville a accepté le projet de crèche.

4. Rapports de commissions

Le président propose de traiter du rapport de la commission des finances au point 7.

Rapport du 25 septembre 2018 de la commission sécurité, ORPC et pompiers.

Mme Gisler précise que le 2^e point du rapport concerne le budget 2019 de la compagnie des sapeurs-pompiers. En résumé, pour l'année 2019, il n'y a pas de frais importants ou extraordinaires à mentionner dans le budget de la compagnie des sapeurs-pompiers.

S'agissant du défibrillateur, M. George propose d'inscrire au budget 2019 uniquement les 3'056 F pour la formation. Il est superflu d'inscrire au budget l'installation d'un boîtier extérieur et l'acquisition d'un défibrillateur puisqu'on ne sait pas si les personnes nécessaires auront été formées à son utilisation. Par ailleurs, il est indiqué que le système ne sera opérationnel qu'en 2020.

Mme Bolle de Paoli précise qu'il s'agit de former 8 à 10 personnes motivées qui fonctionneraient par binôme. Ils ont pensé en priorité aux pompiers volontaires, mais également à des médecins ou à des étudiants en médecine se trouvant dans la commune.

M. George pense qu'il n'est nécessaire de le demander aux étudiants en médecine qui suivent déjà une telle formation lors de leurs études. Il faudrait cibler des gens qui sont en permanence dans la commune et éventuellement le proposer à des employés communaux ou aux personnes qui s'occupent du MAC. M. George aimerait également savoir, au cas où les montants prévus au budget 2019 ne seraient pas utilisés en 2019, s'ils pourront automatiquement être utilisés en 2020.

M. Hess répond négativement.

M. Schornoz aimerait savoir quelles sont les contraintes liées à cette formation, notamment s'il faut que les gens soient de piquet.

Mme Dubouloz explique que les personnes sont répertoriées dans une base de données et géolocalisées par leur portable. Si elles reçoivent une alerte, elles signalent ensuite si elles peuvent intervenir ou non, mais il n'y a pas d'obligation à se rendre sur une intervention. Il n'y a pas de système de piquet. S'il y avait une alerte à Aire-la-Ville, quelqu'un se trouvant à Cartigny pourrait se charger de cette intervention. C'est un système qui marche déjà dans plusieurs cantons avec des résultats assez bons.

M. Vouillamoz précise que le but est d'alerter les personnes les plus proches du lieu de l'intervention. Avec ce système, les résultats au Tessin sont dix fois meilleurs qu'à Genève.

M. Schornoz demande si le point 2 du rapport vise à rassurer les conseillers municipaux sur le fait qu'il n'y a pas de gros frais pour les pompiers et qu'on pourrait dès lors dépenser cet argent pour les défibrillateurs et la formation adéquate.

Mme Gisler assure que cela n'a rien à voir. Le point 2 du rapport concerne strictement le budget annuel des pompiers. En fait, cette remarque visait juste à dire qu'il n'y a pas de frais importants cette année.

Mme Bolle de Paoli signale que, depuis la création de la commission sécurité, le capitaine, Nicolas Pittet, vient présenter le budget. Cette année, comme M. Achard était présent lors de cette séance, Monsieur Pittet a accepté que le budget soit présenté par M. Pignat.

Mme Zäch demande si d'autres communes participent à ce projet.

Mme Bolle de Paoli indique que M. Achard a dit être en train de rencontrer plusieurs communes.

Le président prend note que les conseillers municipaux sont favorables à se prononcer sur le rapport dans le cadre des discussions sur le budget.

5. Nomination des responsables du local de vote pour 2019

Mme Zäch demande au vice-président M. Schornoz et au suppléant du vice-président M. Pontinelli, s'ils sont d'accord de reconduire leur mandat. Elle signale également que Pierre Jaunin continue, mais Séverin Bolle souhaite arrêter. Sema Kaderli a fait part de son intérêt à prendre le rôle de suppléante du président.

M. Schornoz et M. Pontinelli annoncent qu'ils sont d'accord de reconduire leur mandat.

Le président demande s'il ne faut pas formellement être d'abord suppléant du vice-président avant d'être suppléant du président.

Mme Zäch aimerait savoir si M. Pontinelli serait d'accord d'être suppléant du président.

M. Pontinelli accepte d'être suppléant du président.

Le président propose d'accepter la composition suivante pour les responsables du local de vote en 2019 : M. Pierre Jaunin, président, M. Jean-Marc Schornoz, vice-président, M. Nicolas Pontinelli, suppléant du président et Mme Sema Kaderli, suppléante du vice-président.

La composition des responsables du local de vote pour 2019 est approuvée à l'unanimité.

6. Délibération relative à la dissolution du groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS

La délibération relative à la dissolution du groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS est approuvée à l'unanimité.

7. Présentation du budget 2019

Rapport de la séance du 8 octobre 2018 de la commission des finances

Épicerie

M. George demande, par rapport point 24 du rapport (point 22 de l'annexe), sur quelle base il a été décidé de mettre cette subvention de 9'600 F au budget 2019 et si la commune a accès aux comptes et au bilan d'exploitation de l'épicerie.

Mme Walthert indique que cette subvention a été suspendue parce que, depuis la fin de l'année, la commune n'a pas eu accès au bilan ou aux comptes de l'épicerie. Les personnes concernées ont été averties que la subvention serait suspendue tant que ces informations ne seraient pas mises à disposition de la commune.

M. George demande s'il est dès lors nécessaire de mettre cette subvention au budget 2019. Le cas échéant, si les comptes ou les bilans d'exploitation sont présentés à la commission, un budget supplémentaire pourra être ajouté pour cette ligne.

M. Perron signale qu'aucune subvention n'est versée par le canton ou la Ville de Genève sans que les institutions subventionnées ne fournissent d'informations. Ensuite, la question est de savoir si on veut maintenir à tout prix cet établissement ou si on ne pourrait pas utiliser cette subvention pour un autre usage. M. Perron est opposé à ne pas facturer le loyer si la commune n'obtient pas les comptes.

Le président explique que le loyer est facturé, mais il a été décidé que la commune leur payait le loyer, ce qui permet d'avoir une rentabilité de l'investissement qui correspond au loyer demandé et d'avoir ce qui est finalement une subvention sociale.

M. George demande si c'est social pour les tenanciers ou pour le village. Si c'est pour le village, M. George doit dire que, à chaque fois qu'il a eu besoin d'une prestation postale, c'était un échec et qu'il a dû se déplacer ailleurs. Cela s'est produit y compris lorsqu'il souhaitait acheter une certaine quantité de timbres. M. George précise que son intervention ne visait pas à leur faire payer le loyer, mais à ce que ces personnes aient un minimum de rigueur et de respect. La commune fait sa partie du travail et eux doivent faire leur partie du travail qui est juste de présenter leurs comptes.

Le président explique qu'ils n'ont pas prévu de leur donner une subvention. Ils ont prévu de provisionner le loyer considérant qu'il ne serait a priori pas payé en 2019. Il y a 2 hypothèses, soit ils vont payer le loyer, soit ils ne vont pas le payer. S'ils le paient, c'est tant mieux. S'ils ne le paient pas, il faut en tenir compte et, aujourd'hui, il y a 99 chances sur 100 qu'ils ne le paient pas. Cela étant, on peut aussi laisser ces 9'600 F de recettes et dire que le budget va être déficitaire de 160'000 F plutôt que de 170'000 F.

M. George note qu'il est indiqué au point 24 du rapport : « on garde la subvention ». De même, l'annexe indique entre parenthèses qu'il s'agit d'une subvention au point 22.

Mme Walthert précise qu'ils sont venus à l'automne 2017 avec un bilan provisoire. Toutefois, comme les comptes 2017 n'ont pas été transmis, il a été décidé de suspendre la subvention 2018. Cela étant, à l'automne passé, il était clair que le tea-room et l'activité de la poste tournent, mais que cela ne permet pas d'absorber la perte liée à l'épicerie. Cela étant, Mme Walthert est assez étonnée de la remarque de M. George parce qu'ils n'ont que des retours positifs sur les services liés à La Poste.

M. Perron avait compris que la commune facturait le loyer et qu'elle allouait une subvention qui compensait le loyer dû. Pour faire juste en 2018, on devrait théoriquement facturer les loyers. Ce n'est que lorsque les comptes sont transmis que la subvention annulant les factures dues est versée et ainsi de suite chaque année. Dès lors qu'ils arrêtent de soumettre les comptes, la subvention tombe et le loyer est dû. Ensuite, le jour où la commune reçoit les comptes, elle redonne la subvention et cela annule le retard. C'est important parce que le mécanisme est complètement différent que de facturer des loyers fictifs que la commune n'encaisse pas.

Le président explique que le bail était de 800 F par mois au moment de l'ouverture de l'épicerie. Le responsable de celle-ci a commencé par dire qu'il allait payer le loyer et que tout allait bien se passer. Après plusieurs mois, il s'est mis à prendre du retard et n'a plus pu payer la commune. Plus tard, on s'est rendu compte que le fait de ne pas encaisser les loyers et de ne pas prendre en compte ce qui correspondait dès lors à une subvention faussait la comptabilité de la commune. En effet, d'un côté, l'élément d'actif qui était l'ancienne poste rapportait moins que ce qu'elle aurait dû rapporter et, d'un autre côté, la commune donnait une subvention sociale en renonçant à ce loyer, ce qui profitait la vie sociale du village. Il a donc été décidé de le comptabiliser ainsi et d'en faire de même pour le théâtre. Plutôt que de

prêter la salle communale, la commune a décidé de la louer, mais elle attribue en subvention le montant de la location, ce qui neutralise complètement l'effet pour le théâtre comme pour la commune, sauf que cela montre concrètement combien rapportent les locaux de la commune et combien coûte la culture à Cartigny.

Cela a été mis à l'époque au budget du social parce qu'on avait le sentiment que cette épicerie apportait une part de vie sociale dans le village qui valait bien les 9'600 F que cela coûtait à la commune en manque à gagner. On pourrait éventuellement y mettre un commerce qui aurait les moyens de payer les 9'600 F de loyer, mais qui n'apporterait potentiellement pas la vie sociale liée à l'épicerie et au tea-room. Sauf erreur, il n'y a pas de transfert d'argent qui se fait et, même s'il se fait, c'est la commune qui paie le loyer qui lui est ensuite rétrocédé en termes de rendement du bien immobilier. Cela s'est fait de cette manière, mais en étant subordonné au fait qu'ils présentent les comptes.

Le président propose de revenir ultérieurement sur ce point relatif à l'épicerie.

Téléphone/WiFi

Mme Walthert signale qu'il n'y aura dorénavant plus que des lignes IP pour les lignes de téléphone. Au lieu de remplacer la ligne téléphonique au 1^{er} étage de la salle communale (principalement utilisée par le groupe de recherche historique), ce qui est assez coûteux, l'idée est d'y mettre le WiFi, ce qui nécessite tout de même de garder un bout de ligne téléphonique. Dès lors, l'économie n'est pas de 3'600 F, mais de 1'500 F. En sous-sol, comme les locataires n'ont pas accès au WiFi et qu'ils ne peuvent s'appeler pour s'avertir, ils laissent donc la porte ouverte pour que les gens puissent rentrer et cela crée une mauvaise gestion du bâtiment. Il faudrait donc également faire une extension du WiFi pour couvrir cette zone.

M. Schornoz note qu'il y a déjà un WiFi public dans la commune. Il se demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'augmenter la puissance de celui-ci.

Mme Walthert explique que le WiFi public est une extension du WiFi de la mairie. Pour qu'il puisse être déployé sur une plus grande surface, il faut un relais et une petite ligne fixe est nécessaire à cet effet. On peut multiplier les relais, mais on perd à un moment donné la qualité du WiFi.

Salaires du personnel

M. George note que le Conseil municipal a été informé de l'engagement d'un nouvel employé communal au printemps. Cela n'a pas suscité de débat à ce moment, mais M. George était un peu étonné. Alors qu'on essayait plutôt d'externaliser les emplois de la commune, on a maintenant internalisé un emploi. M. George pense que ce n'est pas une bonne chose de réinternaliser des emplois au niveau communal vu les soucis qu'il y a eu avec d'autres employés. Il précise qu'il ne parle de personne en particulier.

Mme Zäch indique que c'est ce qui a été fait tant que toute l'affaire de cet employé licencié n'était pas réglée. Concernant l'engagement récent, après avoir travaillé un certain temps avec cette personne, on se rend compte que c'est aussi une force vive qu'on peut avoir tout le temps sur le terrain et qui peut travailler à l'école, dans la salle communale, etc. L'exécutif n'a vraiment aucun regret de l'avoir engagé.

Mme Walthert ajoute que cette personne a un contact régulier avec l'école. Par ailleurs, il y a encore une personne qui est externalisée, ce qui permet d'avoir un tournus comme cela avait été souhaité.

Défibrillateur

M. George estime que la question relative au défibrillateur ne semble pas claire. Le rapport de la commission des finances demande de mettre la somme totale (propositions n° 1, 2 et 3) de 7'138,40 F pour le budget 2019, mais il est également indiqué qu'il faudrait faire une acquisition immédiate et considérer qu'il faut faire un dépassement de budget en 2018. M. George essaye de voir à quoi correspond la ligne 1500.00.31110.0 dans le budget et il ne trouve pas le même chiffre.

M. Hess explique que cela n'a pas été mis au budget 2019.

Le président précise que la plupart des éléments dans la liste des dépenses à discuter ne figurent pas au budget 2019. Ils ont été présentés à la commission des finances qui a décidé de les supprimer ou de les reporter étant donné que le budget initial présentait un résultat de -340'000 F. Même sans ces éléments, ce n'est qu'en surévaluant les recettes de 167'500 F que le budget est à l'équilibre. Aucun de ces postes, hormis les 9'600 F de provision qui sont une proposition de la commission des finances, ne se trouvent au budget.

M. George pense que, comme proposé par la commission des finances, faire un achat en 2018 en dépassement de budget est encore plus fou que la proposition de la commission Sécurité, ORPC, Pompiers de faire cet achat en 2019. Il maintient qu'il ne faudrait investir que pour la formation (3'056 F) en 2019. Quant au montant nécessaire pour l'installation d'un boîtier extérieur et pour le défibrillateur, il sera mis au budget en temps voulu. Par ailleurs, M. George se demande de quelle annulation il s'agit en page 12 : « à ce propos, la commission des finances propose une acquisition immédiate (dépassement budget 2018) en cas d'acceptation du Conseil municipal de ce projet ou une annulation dudit montant en cas de refus »

Le président explique que la commission des finances propose d'acheter maintenant ce matériel si le Conseil municipal veut en faire l'acquisition. Par contre, s'il ne le veut pas, la question ne se pose plus.

Robinet extérieur

Mme Walthert signale qu'il est question, au point 25 du rapport, de l'installation d'un robinet extérieur au local de la voirie pour 4'000 F. Elle confirme qu'il a été décidé de reporter cette installation.

Scène de la salle communale

Le président note que l'ajout proposé au budget concerne les luminaires de la scène pour 7'000 F, la pose des accroches pour luminaires, rideaux et décoration de scène pour 15'197 F et la charpente de la scène pour 4'372 F. Au total, cela représente 26'569 F.

Mme Walthert explique qu'il s'agit de finir les travaux à la salle communale. Le Conseil municipal avait accepté que, suite à l'excédent de 230'000 F l'année passée, des travaux soient faits pour 130'000 F. Maintenant, pour terminer les travaux de scène, il manque d'installer une structure métallique au-dessus de la scène pour pouvoir installer les luminaires ou d'autres équipements plutôt que sur l'actuelle poutraison en bois.

Mme Zäch indique que c'est une priorité pour l'exécutif de pouvoir terminer la salle communale, ce qui va vraiment profiter à tous, notamment à travers les activités qui y sont prévues. Il ne manque maintenant plus que la partie technique. Pour l'exécutif, cela serait une bonne chose de faire ces travaux en 2019.

Mme Walthert ajoute que tout ce qui relève des aspects de confort, comme les chaises ou les coussins, peut être reporté, mais il s'agit là de la manipulation de matériel, notamment lorsque les gens louent la salle et ensuite montent et démontent du matériel. Pour le financer, il est possible d'ouvrir un crédit d'investissement pour 25'000 F. Une autre possibilité serait de faire les travaux en 2018 en faisant un dépassement.

M. Perron fait remarquer qu'il est aussi possible de couper d'autres postes.

Le président trouve que 25'000 F est un petit montant pour faire un crédit d'investissement.

Mme Zäch fait remarquer que ce budget a été compliqué à faire. Par rapport à la liste des éléments enlevés dont disposent les conseillers municipaux, l'exécutif avait déjà fait un certain nombre de choix. Il faut constater qu'il devient de plus en plus compliqué de faire le budget, d'autant que l'AFC annonce des revenus fiscaux de plus en plus petits.

Le président relève que, quand on prend la moyenne de ce qui est annoncé par le fisc chaque année en septembre par rapport à ce qui est effectivement donné à la commune pour l'année considérée, les montants varient sur les 5 dernières années entre +93'000 F en 2014 et +370'000 F en 2015. En moyenne sur les 5 dernières années, la commune a donc reçu 196'000 F de plus dans les comptes de l'année N par rapport à la prévision annoncée en septembre de l'année N-1. Le président signale que la moyenne sur 10 ans est encore plus importante puisque la commune a reçu environ 300'000 F de plus par année sur 3 ans. Cela vient du fait qu'en 2010 la commune a reçu 850'000 F de plus que ce qui était prévu. C'est d'ailleurs ce qui avait incité la commune à constituer une provision.

Le président fait remarquer que, au cas où la commune n'arriverait pas à faire en 2019 ces +170'000 F ou +180'000 F qu'il y a eu chaque année depuis 5 ans, elle a mis de côté de l'argent à cet effet. En effet, elle avait décidé de surévaluer ses recettes de 370'000 F en 2018 et elle va les surévaluer de 170'000 F en 2019. Si les prévisions annoncées par le fisc pour 2018 et pour 2019 se confirment, la commune finira « break even ». Elle va utiliser 370'000 F pour 2018 et 170'000 F pour 2019 en puisant dans les 540'000 F dont elle dispose au 31 décembre 2017. Cela veut dire que, si la commune reçoit que ce qui a été annoncé par le fisc et qu'il faut puiser pour plus de 370'000 F dans la provision, la commune n'aura plus de provision du tout.

Rubrique « Matériel d'exploitation, fournitures » (salle communale) 0290.10.31010.0

M. George aimerait savoir comment se décomposent les 10'000 F prévu au poste 0290.10.31010.0.

Le président explique que, parmi ces 10'000 F, il y a les 3'600 F de bandes lumineuses et différentes autres dépenses que la commission des finances n'a pas jugé utile de détailler parce qu'elles étaient à peu près pareilles aux années précédentes.

M. George constate que cela comprend le film photolumineux alors qu'il a été dit que les éléments figurant dans la liste du rapport de commission n'étaient pas inscrits au budget 2019.

Le président s'est mal exprimé. En fait, quand l'indication dans la note est formulée au présent, cela signifie que le point en question figure au budget. Quand l'indication est à l'imparfait, ce point ne figure pas au budget.

Récapitulatif

Le président note qu'il s'agit de savoir, pour la prochaine de séance du Conseil municipal, si la provision relative à l'épicerie est maintenue, si on installe le WiFi au 1^{er} étage de la salle communale pour 1'500 F, si on installe le WiFi au sous-sol de la salle communale pour 4'100 F, si on investit, en lien avec l'installation d'un défibrillateur, 3'056 F pour des cours et 4'082.40 F pour le matériel, si on rénove la scène de la salle communale pour un montant de 27'000 F environ, si on acquiert une ruche urbaine pour 7'500 F, si on acquiert une remorque pour 2'080 F et si on acquiert dans un radar pédagogique pour 10'000 F.

Mme Zäch fait remarquer qu'il a d'ores et déjà été décidé de ne pas mettre la remorque au budget.

M. George pense qu'il faudrait discuter de ces points déjà aujourd'hui afin que le Conseil municipal puisse voter sur des chiffres corrects.

Le président propose de passer maintenant en revue les différents points en discussion.

Maintien de la provision pour le loyer de l'épicerie pour 9'600 F

Le maintien de la provision pour le loyer de l'épicerie pour 9'600 F est approuvé à l'unanimité.

Installation du WiFi au 1^{er} étage de la salle communale pour 1'500 F

L'installation du WiFi au 1^{er} étage de la salle communale est acceptée à l'unanimité.

Installation du WiFi au sous-sol de la salle communale pour 4'100 F

L'installation du WiFi au sous-sol de la salle communale pour 4'100 F est acceptée par 3 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.

Défibrillateur

M. George propose de subdiviser le vote par rapport aux 3 propositions en lien avec le défibrillateur.

Mme Dubouloz fait remarquer que la commission a eu des discussions qui ont conduit à la proposition présentée dans son rapport. Elle aimerait maintenant que le Conseil municipal se prononce sur celle-ci.

M. Perron relève que le budget est déjà très serré et il est maintenant proposé de voter un budget pour des dépenses qui n'auront lieu en aucun cas en 2019. Autant M. Perron est d'accord de mettre une provision en prévision d'un loyer qui ne serait pas payé, mais pas d'inscrire au budget une charge qu'il sera impossible à dépenser en 2019. Si on décide quand même de le mettre au budget 2019, cela sera alors au détriment d'autre chose. Par ailleurs, on voit que les revenus de la commune sont plutôt en baisse tandis qu'il y a plutôt une tendance à augmenter les charges avec d'autres coûts qui vont encore venir. À un moment donné, soit on diminue les charges, soit on taxe davantage, mais on ne peut pas rester dans la

même tendance. Aujourd'hui, on fait comme si la commune continuait à gagner de plus en plus.

Mme Dubouloz était restée sur l'idée d'une mise en service possible en 2019.

Mme Bolle de Paoli fait remarquer que la Mairie pourrait rappeler Monsieur Achard qui a parlé de 2020 au plus tard pour éclaircir ce point.

Mme Zäch estime qu'on ne peut pas dire que c'est une année comme les autres vu toutes les discussions qu'il y a eu autour du budget. Par ailleurs, de nombreux choix ont été nécessaires pour arriver au budget présenté aujourd'hui.

Le président estime que ce n'est pas tout à fait vrai. On a un dépassement de budget de 170'000 F qu'on doit prendre dans la réserve et, en même temps, pour cette année la commune a bénéficié d'une fin d'amortissement des différentes immobilisations qui sont arrivées à échéance, ce qui représente 60'000 F ou 70'000 F de charges en moins pour 2019. Il y a aussi eu une restructuration de l'endettement de la commune avec des intérêts en charges qui font 30'000 ou 40'000 F de moins. Autrement dit, entre les 70'000 F d'amortissements en moins et les 40'000 F d'intérêts en moins, cela représente 110'000 F de charges en moins en 2019 par rapport à 2018. Malgré cela, il manque 170'000 F pour avoir un budget à l'équilibre sans prendre en compte les 3 décisions que le Conseil municipal vient de prendre et qui représentent 15'200 F de plus au budget.

M. Perron comprend, par rapport aux explications du président, que la commune a moins de charges qu'auparavant.

M. Hess confirme qu'il y a 60'000 F d'amortissement en moins, mais il y a aussi de nouveaux amortissements à hauteur de 10'000 ou 15'000 F.

Le président relève que cela représente donc environ 55'000 F d'amortissements en moins et 50'000 F d'intérêts en moins, soit au total environ 100'000 F de charges en moins en 2019 par rapport à 2018.

M. Perron estime qu'il faut bien comprendre que la commune a globalement diminué ses charges récurrentes. Sur la base de cette tendance, on pourrait s'attendre à ne pas avoir de dépassement en 2019, mais c'est malgré tout ce qui est prévu. Cela veut dire qu'on a chargé davantage le bateau alors qu'on doit prévoir moins de charges.

M. Perron estime que la solution consiste à repenser les dépenses, c'est-à-dire notamment refaire des appels d'offres. Il y a des sociétés qui s'en chargent en garantissant un résultat. Il faut également que la commune optimise ses actifs. Une autre possibilité serait d'augmenter le centime additionnel.

Le président signale que Cartigny est la commune de la Champagne qui a le plus de recettes fiscales par habitant. La moyenne sur 2012 à 2016 est de 2'531 F par habitant alors que la moyenne des communes de la Champagne est de 2'065 F.

Le président propose donc de voter dans un premier temps sur l'ajout au budget 2019 de la formation relative à l'usage du défibrillateur et, dans un deuxième temps, sur l'acquisition du matériel.

Financement de la formation à la réanimation liée au défibrillateur

L'ajout au budget de fonctionnement 2019 de 3'056 F pour financer la formation à la réanimation liée au défibrillateur est accepté à l'unanimité.

Acquisition d'un boîtier extérieur et location d'un défibrillateur

L'ajout au budget 2019 de l'acquisition d'un boîtier extérieur et la location du défibrillateur y relatif pour un montant d'environ 4'000 F est refusé par 5 voix contre, 4 voix favorables et 1 abstention.

Le président, en raison de l'égalité de voix, a tranché en défaveur de cet ajout au budget.

Salle communale / Scène

Le président imagine que les luminaires de la scène, la pose des accroches pour luminaires, rideaux et décorations de la scène (Arsenic) et la charpente de la scène constituent un seul poste.

M. Hess confirme.

Le président note qu'il s'agit d'un poste pour environ 27'000 F (cf. point 8), dont 7'000 F pour les luminaires, 15'197 F pour les accroches et 4'372 F pour la charpente de la scène.

M. George est favorable à ce projet, mais il note qu'il a été proposé de le faire en dépassement en 2018.

Le président relève que le Conseil municipal n'a pas à se prononcer maintenant sur un éventuellement dépassement en 2018.

M. George se demande si la commune peut se permettre un tel dépassement en 2018. Cela permettrait, certes, de ne pas inscrire cette dépense au budget 2019, mais il se demande s'il est possible de justifier une telle dépense en 2018.

M. Hess explique qu'il faut, le cas échéant, expliquer pourquoi la commune a engagé cette charge supplémentaire en 2018.

Le président prend note que personne n'est intéressé à ce que ces travaux soient mis au budget 2019.

Ruche urbaine

Le président prend note que l'ajout d'une ruche au budget 2019 n'est pas demandé.

Remorque

Le président relève que la proposition d'acquérir une remorque est également retirée.

Radar pédagogique

Mme Zäch indique que l'achat d'un radar pédagogique a été mis au budget étant donné les projets à venir et les modifications déjà réalisées, notamment la mise en place d'interdictions à certaines heures de la journée. Il y a également des zones 20 et 30 qui sont en voie de développement. Il faut savoir que la commune doit réaliser des rapports chiffrés pour soutenir ses demandes et qu'elle a dû à chaque fois louer des appareils à cet effet, ce qui fait vite de gros montants. L'exécutif trouverait donc intéressant que la commune possède un de ces radars. Ils permettent, certes, d'afficher la vitesse à l'attention des conducteurs, mais aussi de réaliser des statistiques sur différents paramètres comme la vitesse des véhicules.

M. George demande s'il a été envisagé de l'acquérir en commun avec d'autres communes.

Mme Zäch signale que les communes ont pratiquement toutes acheté un radar pédagogique.

L'ajout de 10'000 F au budget 2019 pour l'achat d'un radar pédagogique est refusé par 3 voix contre, 2 voix pour et 5 abstentions.

Le président, en raison de l'égalité de voix, tranche en défaveur de cet ajout au budget.

8. Propositions et questions

Ordinateur pour le groupe de recherche historique

Mme Moget signale que le Groupe de recherche historique a demandé si la Mairie aurait un ou plusieurs ordinateurs à disposition.

Mme Walthert a déjà reçu la demande. La Mairie aura un ordinateur de réserve fixe, mais cela ne va pas les intéresser parce qu'on ne pourra pas le brancher au WiFi. Il faudrait que les membres du groupe de recherche historique regardent si l'un d'entre eux dispose d'un ordinateur portable. La Mairie va faire de même de son côté.

Infiltrations d'eau à l'école

M. Vouillamoz signale que la commission des bâtiments s'est réunie aujourd'hui. M. Prinz a annoncé qu'il a de gros problèmes d'étanchéité au niveau du sol de l'école. Cela nécessitera certainement d'importants travaux. Il semble que de l'eau s'infiltrerait en fonction de l'état de la nappe phréatique. Cela a mis pas mal d'années à pénétrer, mais l'enveloppe extérieure du bâtiment n'est apparemment pas étanche. M. Vouillamoz précise que le montant des travaux nécessaires doit encore être chiffré.

Mme Walthert précise qu'il n'y a pas de drainage autour du bâtiment.

Mme Zäch fait remarquer que la salle de rythmique est à nouveau opérationnelle, mais on n'est pas à l'abri que cela recommence.

Mme Walthert ajoute que, suivant le montant des travaux, l'exécutif proposera de voter un crédit d'investissement.

Dossier des gravières

Le président signale que les conseillers municipaux ont reçu, parmi les documents en lien avec la séance du jour, un rapport faisant suite à l'entretien qui a eu lieu avec Me Megevand le 17 septembre 2018 concernant le dossier des gravières. En résumé, la commune ne pourra pas

gagner un recours sur la base du fond du dossier parce que c'est ce qui est normalement tranché par les différentes instances politiques précédentes. En revanche, il pourrait y avoir des possibilités de recours sur les éventuels non-respects d'éléments de procédure. Cela sera à étudier le jour où le Conseil d'État lèvera formellement l'opposition de la commune suite à l'autorisation qui lui a été donnée par le Grand Conseil en mai 2017.

Le président lève la séance à 22h23

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseillere-e :

.....

.....

.....

ANNEXE

Rapport de la séance du 27 octobre 2018 de la commission Sécurité, ORPC, Pompiers

La commission s'est réunie le mardi 25 septembre 2018 en présence de M. Sébastien Martin-Achard, Directeur de Swiss Emergency Responder.

1. Présentation de Swiss Emergency Responder

Cette association à but non-lucratif, basée à Genève et reconnue d'utilité publique a pour but de contribuer à sauver des vies en cas d'arrêt cardiorespiratoire.

L'association

Partant du constat que les chances de survies dépendent principalement de la rapidité d'intervention, l'idée est de pouvoir organiser une intervention « locale » avant l'arrivée des secours officiels.

Le projet « Save a life »

Le but de ce projet est de mettre en relation les différents intervenants par la mise en œuvre des moyens suivants :

- Procéder au recensement de tous les défibrillateurs existants afin de créer une base de données partagée avec la centrale 144.
- Constituer un réseau de répondants qui permettra aux opérateurs du 144 d'alerter une personne à proximité de l'incident, lui indiquer la position du défibrillateur le plus proche et la diriger vers la victime.
- Assurer la formation des « premiers répondants »
- Mettre à disposition des appareils de défibrillation
- Relier les différents moyens à l'aide de l'application « Momentum » qui permet d'envoyer des alertes, de suivre les interventions et communiquer avec les utilisateurs

La connexion entre le 144 et l'application Momentum est en cours de réalisation et la prévision est d'avoir un système opérationnel dans le courant de l'année 2020.

Quelques chiffres

D'après les informations données par M. Martin-Achard nous retiendrons les figures suivantes pour le canton de Genève :

- 400 victimes d'arrêt cardiaque par an
- Selon les sources, entre 30% et 70% des cas sont dus à de la fibrillation ventriculaire
- 10 minutes de délai d'intervention moyen pour une ambulance (ndlr : en ville)
- 10% de chance de survie en moins pour chaque minute qui passe

Si l'on rapporte ces chiffres à la commune de Cartigny on obtient statistiquement :

- Un arrêt cardio-respiratoire tous les 18 mois
- Un cas de fibrillation tous les 3 ans.

Proposition

La commission souhaite participer au projet « Save a life » par les actions suivantes et faire inscrire les montants au budget 2019 :

- | | |
|--|---------|
| 1. Financer la formation à la réanimation cardiopulmonaire et aux gestes de premiers secours (BLS-AED, durée env. 8 heures, reconnue par le SRC) d'un groupe de « premiers répondants » d'au maximum 10 personnes. | 3056.00 |
|--|---------|

Si au moins 8 personnes sont intéressées par la formation ainsi que le rôle de « premier répondant », de procéder à la location et à l'installation d'un défibrillateur extérieur placé au voisinage de la salle communale

- | | |
|---|---------|
| 2. Installation d'un boîtier extérieur type AIVIA 220 | 2930.00 |
|---|---------|

Coût annuel :

- | | |
|---|---------|
| 3. Défibrillateur ZOLL AED3 y compris forfait raccordement au 144 | 1152.40 |
|---|---------|

2. Budget 2019 de la compagnie de Sapeurs-pompier

Pierre-Alain Pignat a présenté le budget de la compagnie 18 et les membres de la commission ont pu observer les différents postes et poser leurs questions.

Pour l'année 2019 il n'y a pas de frais importants ou extraordinaires à mentionner.